

CONSULTATION ÉCRITE
(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

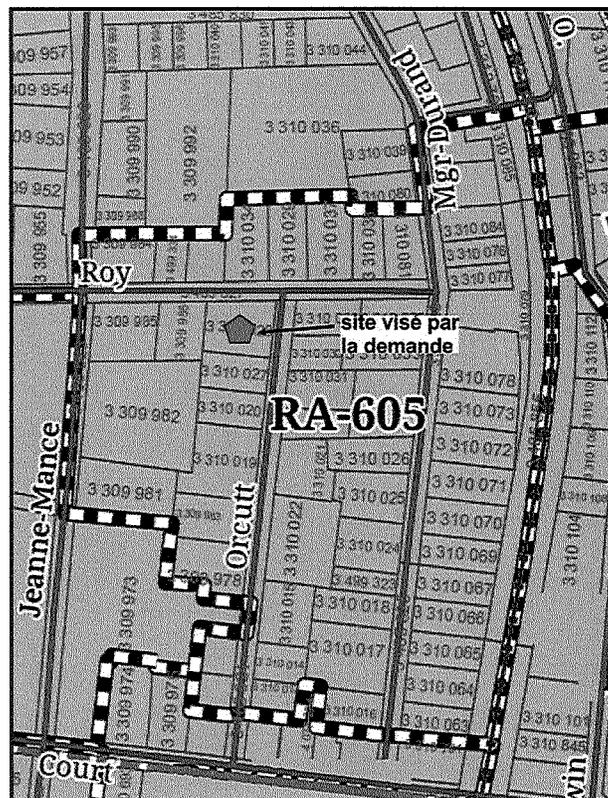
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE VISANT À PERMETTRE
UN LOGEMENT DE DÉPANNAGE D'URGENCE DANS LE BÂTIMENT SITUÉ AU
240, RUE ROY (ZONE RA-605)**

1. Adoption d'un premier projet de résolution

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 février 2021, le conseil a adopté un premier projet de résolution afin de permettre, dans le bâtiment situé au 240, rue Roy, la transformation du logement existant en logement de dépannage d'urgence destiné à être occupé de façon temporaire par des personnes ayant besoin d'être relocalisées rapidement.

La demande, soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) nécessite l'autorisation du conseil municipal puisque, selon le zonage en vigueur, l'usage « centre d'accueil » n'est pas permis dans la zone concernée (zone RA-605).

La résolution par laquelle le conseil autorise la demande est soumise à la consultation publique et est également susceptible d'approbation référendaire conformément aux dispositions prévues à cet effet à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.





PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 10 février 2021 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 10 février 2021.

Donné à Coaticook, ce 10 février 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras

2. Consultation écrite

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément aux instructions du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce premier projet de résolution est assujéti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation. À cet effet, les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

Mme Geneviève Dupras
Hôtel de ville de Coaticook
150, rue Child
Coaticook (Québec) J1A 2B3

ou par courriel à l'adresse g.dupras@coaticook.ca

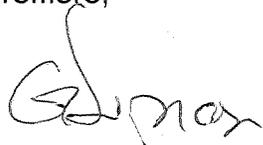
Les commentaires doivent être reçus à l'hôtel de ville au plus tard le 26 février 2021.

3. Consultation du premier projet de résolution

Le premier projet de résolution autorisant la demande est disponible pour consultation en appelant au numéro (819) 849-2721, poste 231 et pour toute question ou information supplémentaire sur la demande.

DONNÉ à Coaticook ce 10^e jour du mois de février 2021.

La greffière,



Geneviève Dupras